

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2010

Présents : M. Le Maire, M. BENEITO Christian, Mme HENRY Pascale, M. GAZZOLA Yves M. SIBUET Michel, Mme BLANCHIN Annie, Mme SABAINI Marie Jo, M. MIANO Gaël, Mlle BERTHET Sandrine, M. REVIAL Gilles, M. CARLETTI Jean-Pierre, M. MOLLARD Marcel, Mme PEREZ Florence, M. SILVESTRE Philippe,
Absente excusée : Mlle LASSIAZ Fabienne (donne procuration à Mme BLANCHIN Annie)

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet tourisme de M. Patrick FRAIX :

M. Patrick FRAIX veut valoriser et entretenir son patrimoine. Il est venu présenter au conseil municipal son projet tourisme. Le conseil municipal lui a demandé plus de précisions et de détails sur son projet.

- DELIBERATIONS

1) Attribution des subventions pour installation énergie renouvelable

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, les délibérations en date du 29 septembre 2006 et du 23 mai 2008 concernant l'aide financière accordée aux administrés qui installent des équipements relatifs à l'énergie renouvelable.

M. Le Maire présente quatre dossiers retenus

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 200 € à M. TETAZ Denis et 200 € à M. MANCUSO André, 200 € à M. GUYON-VEUILLET Rodolphe, 200 € à M. BOULICAUT Bruno
- **AUTORISE** Le Maire à mandater les sommes.

2) Convention pont du boulodrome

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention de création d'un groupement de commande entre la commune de Frontenex, la commune de Tournon, le SIARA, le SI DES EAUX DU FAYET, SI DE LA COMBE SAVOIE AMONT, pour la réfection du pont du boulodrome.

Il sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de création d'un groupement de commande entre la commune de Frontenex, la commune de Tournon, le SIARA, le SI DES EAUX DU FAYET, SI DE LA COMBE SAVOIE AMONT pour la réfection du pont du boulodrome,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

3) Plan d'exposition au bruit – Aéroport

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB), à l'aéroport d'Albertville situé sur le territoire de la commune de Tournon. Il sollicite un avis

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- a pris connaissance du projet de Plan d'exposition au bruit et s'étonne de la surface concernée,
- souhaite être informé de l'enquête publique.

4) Modification du PLU

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 16 mars 2007, et modifié le 30 septembre 2009.

Considérant qu'il convient de modifier le règlement du PLU de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme, pour les articles définissant la plate-forme des voiries communales, le recul par rapport à l'axe de la voirie communale et les limites séparatives et éventuellement la prescription d'orientation d'aménagement pour des zones AUD ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à organiser toutes les démarches utiles au lancement de la procédure de modification du PLU.

La présente délibération sera transmise à Madame La Sous-Préfète.

5) Résultat des consultations d'entreprises (cour d'école, voirie du chef lieu, plateau surélevé des Ilettes)

* Les bureaux d'études " Le Draoulec, ABEST, SITES, SCERCL, TOPO DESS, BDI, Mesur'Alpes, ETI ont été consultés pour l'extension de la cour d'école et la voirie communale du chef-lieu.

La commission d'ouverture des plis a retenu le bureau E.T.I pour les deux projets.

* Les entreprises " EIFFAGE, COLAS, SERTPR ont été consultées. La commission communale a chois Eiffage pour réaliser le plateau surélevé.

6) Régularisations foncières

Madame Pascale HENRY, 2^{ème} Adjointe rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération n°30/09 du 12 juin 2009 concernant le déplacement du chemin rural au lieu-dit " La Croix ", ainsi que la délibération n°23/10 en date du 18 juin 2010 concernant l'échange entre la commune de Tournon et des Epoux Cambin.

Il reste maintenant à régulariser la situation entre la commune de Tournon et Mademoiselle BLANCHIN Cécile et Madame TORNIER Gisèle. Madame Pascale HENRY, 2^{ème} adjointe a recueilli l'accord d'acquisitions de Mademoiselle BLANCHIN Cécile et de Madame TORNIER Gisèle.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

-**APPROUVE** les deux documents d'arpentage,

- **DESIGNE** Maître GAUCHE-DAUMET Luc, notaire à Grésy sur Isère pour établir :

- a) un acte de vente de 180 euros pour une surface de trente centiares pour Mademoiselle BLANCHIN Cécile,
- b) un acte de vente de 210 euros pour une surface trente-cinq centiares (59 +45) – 69) pour Madame TORNIER Gisèle ;
dont les frais seront pris en charge par la commune de Tournon.
- AUTORISE Madame Pascale HENRY, 2^{ème} Adjointe à signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente et à comparaître pour le compte de la commune dans les actes à intervenir.

7) Modifications budgétaires

La modification est de 2 045 euros, portant sur les articles 654 et 6574.

8) 93^{ème} congrès des maires

Vu l'article L 2123-18 du CGCT, autorisant le remboursement des frais liés à l'exécution des mandats spéciaux, (caractère exceptionnel et distinct des missions traditionnelles de l' élu)

Vu les frais occasionnés par le Maire lors de ces déplacements, en dehors du département, notamment pour le Salon des Maires,

Monsieur Le Maire a demandé à l'adjointe, Madame HENRY Pascale de se rendre à ce congrès.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

(L'adjointe se retire et ne prend pas part au vote)

-**Autorise** le Maire à mandater la somme de 90 € de frais d'inscription à l'AMF, organisatrice du Congrès,

- **Autorise** le remboursement pour l'adjointe, sur présentation de justificatifs, les frais réels engendrés suivant l'article L 2123-18 pour l'année 2010 à l'occasion de ce congrès.

QUESTIONS DIVERSES

-M. Alexandre BAPTISTA RODRIGUES a quitté ses fonctions d'agent communal le 31 septembre.

Un poste d'agent technique 2^{ème} classe est donc à pourvoir sur la commune. Dans un premier temps le conseil municipal propose un contrat à durée déterminé de 6 mois. Pour plus d'informations sur la fiche de poste vous pouvez consulter le site internet ou contacter le secrétariat de la mairie.

-**Informatisation de la mairie** : Dans la nouvelle mairie les élus souhaiteraient d'une part que le système informatique soit en réseau et d'autres parts l'acquisition d'un mopieur. M. Philippe SILVESTRE a rencontré Mme La secrétaire de mairie, à Pallud pour voir le fonctionnement du système de réseau et échanger sur les avantages et inconvénients. Il a pris contact avec Top Astuces pour un devis.

**Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,
fixe les prochaines réunions au**

- **Le 29 octobre 2010**